



DÉCISION
N°2018-12-06

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Luc WATTELLE, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, M. Richard RIVAUD, Mme Caroline DOUCERAIN,
M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER,
M. Arnaud HOURDIN,
M. Patrick CHARLES,

Excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Jean-Marc LE RUDULIER.

Nombre de membres du Bureau : 19
Nombre de membres présents : 17

OBJET : Convention de partenariat avec l'association SYSTEMATIC Paris- Région, pôle de compétitivité mondial.

Le Bureau, légalement réuni le 6 décembre 2018 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant délégation de compétences au Bureau et au Président ;

Vu le budget de l'exercice 2019 et suivants pour les imputations suivantes : chapitre 65 « autres charges de gestion », nature 6574 « subvention aux organismes de droit privé », fonction 90 « interventions économiques ».

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc soutient plusieurs filières d'excellence sur son territoire, parmi lesquelles la mobilité du futur et l'écologie urbaine. Elle favorise toutes actions de développement économique permettant d'encourager les initiatives innovantes et plus spécifiquement celles susceptibles d'apporter de nouveaux services aux habitants et aux usagers. Prendre en compte l'accélération de la transformation numérique et ses enjeux afin de développer une ville plus intelligente pour tous est donc une priorité.

Dans ce cadre, l'Agglomération a choisi de s'adosser aux compétences de SYSTEMATIC Paris-Région, pôle de compétitivité de rang mondial qui rassemble et anime un écosystème d'excellence de plus de 800 membres. Systematic connecte aujourd'hui les acteurs du logiciel, du numérique et de l'industrie, accélère les projets numériques par l'innovation collaborative, le développement des PME, la mise en relation et le *sourcing business* sur des secteurs d'avenir : énergie, télécoms, santé, transports, systèmes d'information, usine du futur, ville numérique, sécurité, logiciel libre et outils de conception & développement de systèmes. Le Pôle a également pour mission, de promouvoir ses acteurs, son territoire et ses projets d'innovation afin d'accroître sa notoriété et développer l'attractivité du territoire.

Il est rappelé les six technologies clefs, domaines d'intervention spécifiques du pôle de compétitivité : Data Science & AI, Cyber & Security, Digital Infrastructure & IoT, Digital Engineering, Optics & Photonics et Open Source.

Les axes du partenariat et l'engagement de SYSTEMATIC :

Le partenariat s'articule autour de quatre axes principaux, participant à sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'Agglomération autour de la thématique de la ville de demain :

1- Assister la CA VGP dans ses projets innovants et sa stratégie numérique

Le Pôle SYSTEMATIC s'engage à accompagner Versailles Grand Parc dans ses réflexions stratégiques, sur l'axe « Ville numérique – Smart City et Cyber sécurité » à travers des actions de veille, des ateliers de travail et des plénières d'émergences de projets.

Dans ce contexte, la possibilité est offerte tant à la collectivité qu'au Pôle SYSTEMATIC de se solliciter mutuellement sur l'accompagnement d'un projet touchant au numérique : lieu d'innovation, expérimentation, projets européens...

2- Accompagner la transition digitale

Le Pôle SYSTEMATIC s'engage à organiser des rendez-vous spécifiques afin d'aider l'Agglomération à sensibiliser les élus, les services et les acteurs du territoire aux enjeux de la digitalisation et de leur apporter des outils pour appréhender les impacts sur leurs activités grâce à un programme à concevoir. Il s'agira de trois matinées autour de la smart city et d'un atelier de sensibilisation sur la transformation numérique et les mobilités (véhicule autonome, qualité de l'air...) à destination des élus et co-animé par SYSTEMATIC, MOV'EO et Versailles Grand Parc.

3- Identifier et accompagner les entreprises digitales du territoire

Le Pôle SYSTEMATIC s'engage à aider l'Agglomération à identifier les entreprises digitales de son territoire et à apporter à celles-ci l'expertise du pôle.

4- Renforcer l'attractivité et promouvoir le territoire

Le Pôle SYSTEMATIC s'engage à soutenir l'Agglomération dans la valorisation de ses filières d'excellence (mobilités innovantes et écologie-urbaine), notamment à travers : l'organisation d'un évènement annuel sur le territoire de Versailles Grand Parc en lien avec l'une de ses filières ; et l'exclusivité garantie au territoire pour l'accueil des soirées de l'innovation en lien avec les mobilités.

L'association SYTEMATIC participera aux actions de développement économique en impliquant notamment les PME et grands groupes des filières stratégiques du territoire et accompagnera la collectivité dans sa réflexion sur la sécurité et la gestion des données collectées.

L'Agglomération sera conviée aux assemblées générales de l'association SYSTEMATIC.

L'engagement de Versailles Grand Parc au titre du partenariat :

Consciente du potentiel économique représenté par le pôle de compétitivité SYSTEMATIC et des enjeux territoriaux sous-tendus par les actions initiées par l'Association, la collectivité s'engage à soutenir cette dernière financièrement par le versement d'une subvention de 20 000 € (vingt mille euros) pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

La présente convention de partenariat est conclue pour une durée d'un an. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'association SYSTEMATIC Paris-Région, conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2019 et tout document s'y rapportant ;
- 2) que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;
- 3) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Madame la Trésorière Municipale de Versailles.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

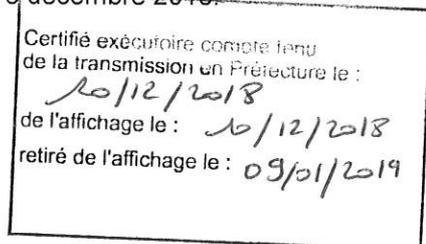
Nombre de présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 17

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,

Le 6 décembre 2018.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT

Directeur Général des Services

La présente décision est susceptible d'être déférée devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Résumé de l'acte

078-247800584-20181206-2018-12-06DEVEC-AU

Numéro de l'acte : 2018-12-06DEVEC
Date de décision : jeudi 6 décembre 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision n°2018-12-06 portant sur la convention de partenariat avec l'association SYSTEMATIC Paris-Région, pôle de compétitivité mondial.
Classification : 7.4 - Interventions économiques
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 10/12/2018
Numéro AR : 078-247800584-20181206-2018-12-06DEVEC-AU
Document principal : 99_AU-Décision n°2018-12-06 Convention de partenariat avec l'association Systematic.pdf

Historique :

10/12/18 15:39	En cours de création	
10/12/18 15:40	En préparation	Christelle BOURGEOIS
10/12/18 15:40	Reçu	Christelle BOURGEOIS
10/12/18 15:41	En cours de transmission	
10/12/18 15:41	Transmis en Préfecture	
10/12/18 15:48	Accusé de réception reçu	

